



Communiqué de presse

Rouen, le 5 juillet 2017

L'ADEME Normandie lance un Appel à Projets « Bâtiment à Energie Positive et réduction Carbone »

A l'horizon 2018/2020 est prévue l'élaboration de la prochaine réglementation environnementale pour les bâtiments neufs. Depuis trois décennies, la réglementation thermique était « monocritère » et centrée sur la consommation d'énergie.

La future réglementation prévoit une approche intégrée de l'ensemble des questions énergétiques et environnementales liées à la construction. Cela notamment en généralisant le recours aux Analyses en Cycle de Vie (ACV). Dans cette perspective et avant de publier la nouvelle réglementation, l'Etat déploie une expérimentation baptisée « label E+C- » (Energie positive et réduction Carbone), dans le but de co-élaborer avec le monde professionnel les exigences de cette future réglementation. Composé d'un critère « Energie » et d'un autre « Carbone », le label doit permettre au maître d'ouvrage de choisir la combinaison adéquate en fonction des spécificités du territoire, des typologies des bâtiments et des coûts induits. L'enjeu est de favoriser le plus largement possible l'utilisation de ce nouveau référentiel en vue de l'élaboration de la prochaine réglementation. En construisant des bâtiments performants, il s'agit à la fois de baisser les charges d'exploitation et la facture énergétique des ménages.

Dans ce contexte, l'ADEME Normandie lance un Appel à Projets sur son territoire. Celui-ci s'adresse à tous les maîtres d'ouvrages porteurs d'opérations de bâtiments en Normandie à l'exception des particuliers et bailleurs sociaux. Les constructions concernées seront aussi bien des logements que des bâtiments tertiaires et devront être à minima conformes à la Réglementation Thermique 2012.

Les objectifs visent à sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs de la filière sur la pratique de l'ACV dans le bâtiment mais aussi à favoriser l'émergence de projets précurseurs, représentatifs du savoir-faire régional.

Cet Appel à Projets de l'ADEME Normandie consiste en la sélection :

- **de 20 opérations réceptionnées (ou en phase de réception)** permettant de nourrir la base de données du référentiel E+C- et de participer à la définition des seuils de la future réglementation. Pour cet appel à projet, l'étude Energie-Carbone sera prise en charge en totalité, via un bureau référent missionné par l'ADEME Normandie.
- **de 10 opérations en phase conception** qui seront sélectionnées afin d'utiliser l'ACV comme outil d'aide à la décision. Pour ce second appel, pourra être apporté un soutien financier pour la réalisation de l'étude Energie-Carbone (avec un taux d'aide maximum de 70% des dépenses éligibles plafonnées à 100 000 €), par l'ADEME ainsi qu'un accompagnement technique sur les études Energie-Carbone de bâtiments par un bureau d'études référent missionné par l'ADEME. A cela, s'ajoute la possibilité d'un accompagnement technique sur la réduction de l'empreinte carbone de l'opération et la facilitation de l'intégration de bois et de produits bio-sourcés.

A titre d'exemple, en Normandie, Habitat 76 a réalisé sur la commune de Malaunay (76) un projet de 32 logements, avec un niveau d'énergie 3 et de carbone 2.

La date limite de réponse au nouvel appel à projets est fixée au 15 septembre 2017. Après sélection, le démarrage du programme expérimental se fera en octobre 2017. Les études Energie-Carbone sur les bâtiments livrés seront réalisées d'ici fin 2017-début 2018.

Attaché de presse Tel : 06 07 45 90 37 talbotattachepresse@orange.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.normandie.ademe.fr